

**DÉLIBÉRATION**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**17 JUIN 2022**

**Modification des emplois permanents**

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

« Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2019 portant création de l'EPCC Cité des Électriciens,

Conformément à l'article II.4.1 des statuts de l'EPCC détaillant les attributions du conseil d'administration et explicitant que ce dernier délibère sur les créations, modifications et suppressions d'emplois permanents

Vu la délibération 2020-CA005 du conseil d'administration du 7 janvier 2020 créant 17 emplois permanents,

Vu l'information faite au conseil d'administration du 16 décembre 2021 de s'adjoindre les compétences d'un prestataire pour l'accompagner dans une réflexion collective visant à optimiser le fonctionnement du service répondant aux nouvelles contraintes budgétaires, priorités culturelles et touristiques tout en améliorant les conditions de travail des salariés,

Vu la délibération 2021-CA032 du conseil d'administration du 16 décembre 2021 nommant deux de ses membres au comité de pilotage de la mission,

Vu la décision 2021-032 du Directeur du 23 décembre 2021 d'attribuer cette mission d'accompagnement en ressources humaines au cabinet Calia Conseil

Considérant la mission d'accompagnement en ressources humaines menée par Calia Conseil lors du premier semestre 2022 et la tenue de trois comités de pilotage les 13 janvier, 24 février et 19 mai 2022,

Il est proposé de porter à 15 le nombre d'emplois permanents de l'EPCC détaillés ainsi :

- 1 - Un Directeur
- 2 - Un Responsable juridique et financier

**Pôle « Développement Scientifique et Culturel » :**

- 3 - Un Responsable du développement culturel
- 4 - Un Responsable scientifique - Médiateur Patrimoine et Jardins
- 5 - Un Médiateur Patrimoine et Jardins – référent « Vie littéraire »
- 6 - Un Médiateur Patrimoine et Jardins – référent « Cultures populaires »
- 7 - Un Médiateur Patrimoine et Jardins – référent « Artistique »

**Pôle « Développement Touristique et Commercial » :**

- 8 - Un Responsable de l'exploitation
- 9 - Un Responsable de la promotion et de la communication
- 10 - Un Responsable technique
- 11 - Un Agent d'accueil – Régisseur d'avances et de recettes – référent « Relations fournisseurs et partenariats d'entreprise »
- 12 - Un Agent d'accueil – Assistanat de direction – référent « Tourisme et communication »
- 13 - Un Agent d'accueil – référent « Clientèle et prestations d'hébergement »
- 14 - Un Agent d'accueil – référent « Régie groupes et artistes »
- 15 - Un Agent d'accueil – référent « Boutique et relations de proximité »

Monsieur le Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer sur la liste des 15 emplois présentés :

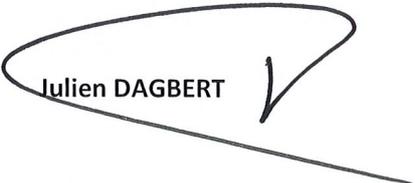
Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés

**DÉCIDE** de porter à 15 le nombre d'emplois permanents de l'EPCC et d'adopter la liste des emplois proposés.

Le Président,

  
Julien DAGBERT

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le :  
Et de sa publication le : **23 JUIN 2022**  
Le Président

  
Julien DAGBERT

REÇU LE  
20 JUIN 2022

